



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 87073

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le décret n° 2015-101 du 2 février 2015 JORF n° 0028 du 3 février 2015 relatif au calcul des prestations en espèces versées aux assurés au régime social des indépendants. Il lui demande de lui dresser le bilan.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87073

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6038

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)